



Ministère de la Santé et des Solidarités

PARIS, le 09 FEV. 2007

DIRECTION
Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Sous-Direction de la qualité
et du fonctionnement des établissements de santé

Bureau de l'ingénierie
et des techniques hospitalières (E4)
Suivi du dossier : Stéphane GEYSSENS
tél. : 01 40 56 53 53
fax : 01 40 56 50 45
mél : stephane.geyssens@sante.gouv.fr
Réf. SG/HV/MER/06/5085

00147

La Directrice de l'hospitalisation et de
l'organisation des Soins

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des
établissements de santé

OBJET : Rappel des précautions à observer en matière de préparation des dispositifs médicaux stériles.

Les services de l'inspection régionale de la pharmacie (IRP) ont porté à ma connaissance des pratiques qui peuvent mettre en défaut la qualité de la stérilisation des dispositifs médicaux et donc présenter un risque pour les patients et les professionnels de santé.

En effet, dans un objectif de rationalisation des moyens et des ressources, certains établissements de santé ont mis en place, ou souhaitent mettre en place, des protocoles **excluant la pré-désinfection immédiate** en sortie de bloc pour la confier au(x) service(s) de stérilisation après transport dans des conteneurs hermétiquement clos.

Il est rappelé que conformément aux bonnes pratiques de pharmacies hospitalières :

(point 9 de la ligne directrice particulière n°1),

« Selon l'évaluation du risque infectieux et dans l'état actuel des connaissances, les dispositifs médicaux subissent, préalablement et à leur stérilisation :

- soit une pré-désinfection chimique suivie d'un nettoyage ;
- soit un traitement par une machine à laver et à désinfecter qualifiée, incluant ou associant un nettoyage et une désinfection sous réserve du respect de la proximité immédiate du lieu d'utilisation et d'un traitement sans délai après cette utilisation. »

(point 9.1 de la ligne directrice particulière n°1),

« La pré-désinfection est le premier traitement à effectuer sur les objets et matériels souillés dans le but de diminuer la population de micro-organismes et de faciliter le nettoyage ultérieur. Il est impératif d'éviter le séchage des souillures sur le matériel. La pré-désinfection a également pour but de protéger le personnel lors de manipulation des instruments et de protéger l'environnement. Elle est réalisée le plus rapidement possible après utilisation du dispositif médical, au plus près du lieu d'utilisation, avant le nettoyage, selon une procédure approuvée par le responsable du système permettant d'assurer la qualité. ».

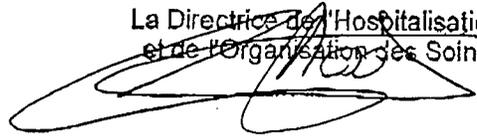
.../...

En d'autres termes les protocoles **excluant la pré-désinfection immédiate** en sortie de bloc pour la confier au(x) service(s) de stérilisation après transport dans des conteneurs hermétiquement clos ne sont envisageables qu'à la condition d'un traitement **le plus rapidement possible par un laveur/désinfecteur qualifié.**

Cette procédure n'est par conséquent pas applicable dans les situations d'urgence et notamment en dehors des heures de fonctionnement du service de stérilisation pour lesquelles un traitement par une pré-désinfection chimique réalisé au plus près du lieu d'utilisation et le plus précocement possible après utilisation reste nécessaire.

Je vous demande de bien vouloir procéder à la vérification de l'application des présentes dispositions dans les services de soins de votre établissement, au(x) bloc(s) opératoire(s) et dans le(s) service(s) de stérilisation de votre établissement.

La Directrice de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins



Annie PODEUR